

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1533

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 32**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Abandonnée en 2014, l'idée de l'éco-taxe pour les poids lourds fait son retour. Elle avait, en son temps, provoqué un soulèvement populaire connu sous la dénomination des bonnets rouges. Mais il semble que les bonnets qu'ils soient rouges, ou les gilets qu'ils soient jaunes, n'émeuvent que peu le gouvernement, puisque celui-ci réitère les mêmes erreurs. L'augmentation des prix du carburant a provoqué les gilets jaunes et c'est aujourd'hui sur les poids lourds qu'une fiscalité coercitive se concentre. Tout cela sans parler des portails éco-taxe mis en place à l'époque et qui sont depuis tombés en désuétude : en terme d'écologie, il est clair que d'autres solutions auraient été préférables. En lieu et place d'apporter des solutions innovantes pour le climat, ce texte fait du recyclage de politiques, lesquelles politiques ont par ailleurs déjà fait preuve de leur inefficacité et se sont révélées être des échecs.